



Régularisation d'un parent étranger d'un enfant (né) en france

Par **chakib**, le **29/10/2011** à **22:03**

Bonjour, rn rn Je m'explique : ma femme est enceinte, elle est hospitalisé pour risque de naissance prématuré (l'accouchement est pour bientôt). rn On n'est entrée avec un visa touristique. rn rn Quelle est la meilleure solution à demander à la préfecture, sachant que sont visa à expiré ? rn rn demande de carte temporaire. Ourn renouvellement de son visa touristique. rn rn Vous avez compris, je veux absolument qu'elle reste légalement en France pour l'accouchement et bien sur après, puisque moi je suis retourné par la suite dans mon payé d'origine pour le renouvellement de visarn rn je suis a la recherche d'un dossier de "régularisation des parents d'enfant né en France". rn Je ne trouve nulle part ce genre de dossier. rn En plus, ma fille n'est pas encore née. rn rn Merci à tous pour votre aide.

Par **mimi493**, le **30/10/2011** à **04:53**

L'enfant né en France ne donne aucun droit particulierrn C'est l'enfant FRANCAIS qui donne des droitsrn rn Quelle est votre nationalité ? rn Quelle est la nationalité de la mère ? rn Est-ce que l'un de vous est né en France (y compris en Algérie avant l'indépendance) ?

Par **chakib**, le **31/10/2011** à **16:22**

Bonjour, rn rn On n'est de nationalité algérienne, et ma femme vien d'accouché d'une fille (de naissance prématuré) le 29 octobre , rn rn Mais est ce que au moin elle peut avoir une carte de

séjours ou un truc légale, puisque sont visa a expiré le 23 Octobre,rnrnMerci de votre aide.

Par **mimi493**, le **31/10/2011** à **16:28**

Vous devez faire la demande de regroupement familial